



Password : JSO5PX



VOIE ELECTRONIQUE
Région de Bruxelles-Capitale
Nos réf. :
27/03/2026/BE/AUT/2.022.975/BWI/DDG/

STIB - SOCIETE DES TRANSPORTS
INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES
Madame Marie Mahieu
Rue Royale 76
1000 Bruxelles
Email:marie.mahieu@stib.brussels

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation
N° de dossier : [MIC/1B/2026/2022975]
Votre contact : De Greef Didier - Gestionnaire de permis d'environnement
Tél: 0491/62.52.23
E-mail: ddegreef@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :
STIB - SOCIETE DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES
Rue Royale 76 - 1000 Bruxelles
SPIE BELGIUM - S.A.
Rue des Deux Gares 150, 1070 Anderlecht

Lieu d'exploitation :
Rue des Deux Gares 150, 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 395015

Demande de modification de permis ayant pour objet : Demande de modification de permis d'environnement visant la régularisation d'installations HVAC, la suppression des installations d'AMP et l'ajout de parkings et stockages destinés à la STIB

Madame,

Après examen de votre demande de transformations et compte tenu de l'impact réduit des transformations à régulariser, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, malgré l'augmentation de nombre d'emplacements de stationnement, le charroi lié à celle-ci ne devrait pas croître (vu le départ de la société logistique AMP) dans une zone essentiellement industrielle et proche de grands axes routiers (cf. : Boulevard Industriel, Ring de Bruxelles). Sachant par ailleurs que l'occupation de la STIB ne devrait être que provisoire et liée à une activité logistique n'interférant que peu avec le trafic aux abords de la rue des Deux Gares, sont impact devrait donc être limité

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
40 A	installations de combustion	<i>Parties communes :</i> 3 chaudières 312 kW	3
53 A	Dépôts de substances, produits, matériel non repris à d'autres rubriques dont la surface totale destinée au stockage est : de 500 à 5.000 m ²	<i>Pour SPIE Belgium :</i> Matériel de rangement, chariots, échelles, outils, éléments d'intervention, ... : 2000m ² <i>Pour la STIB :</i> Stockage divers pour lignes aériennes : 1000m ²	2

56 A	Système d'épuration individuel	<i>Parties communes :</i> Station d'épuration de 28 HE (et station d'épuration de 8HE)	2
68A	Parc de stationnement couvert et/ou non couvert, situés en dehors de la voie publique, pour véhicules à moteur (motos, voitures, camionnettes, camions, bus,...) ou remorques, comptant de 51 à 400 emplacements	<u>Parking extérieur à ciel ouvert (SPIE & STIB):</u> 161 places (SPIE) + 19 places (STIB) = 180 places à ciel ouvert <u>Parking couvert (STIB):</u> 14 camions + 7 camionnettes +4 motos = 25 emplacements couverts Total : 205 emplacements	1B
74 - 1A	Dépôts de récipients mobiles de gaz comprimés, liquéfiés	<i>Pour SPIE Belgium :</i> Bonbonnes de fréon utilisées pour activités de génie mécanique : 400 litres <i>Pour la STIB :</i> Bouteilles de gaz Argon, Oxygène et Acétylène : 514 litres	2
88-1-A	Dépôts de liquides inflammables dont le point d'éclair est inférieur ou égal à 21°C	<i>Pour la STIB :</i> 100 litres en armoires de sécurité	2
132 A	Système de climatisation	<i>Pour SPIE Belgium :</i> Groupe de froid 10,5 kWe - 5,90kg de R410A - 12,33 Teq CO2 Chiller 14kWe - 3,47 kg de R410A - 7,21 Teq CO2	3
132 B	Système de climatisation	Chiller 200 kWe - 49,7 kg de R410A - 103,8 Teq CO2	2
148 A	Transformateurs statiques	<i>Parties communes :</i> 2 x 630 kVA	3

Rem : les huiles usagées ne sont actuellement plus classées en dessous d'un seuil de 100 litres et ne sont donc plus reprises dans la présente autorisation

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Néanmoins, nous estimons que les conditions d'exploitation de votre permis de base doivent être adaptées au regard de la nouvelle situation.

Dès lors, vous recevez dans les prochains jours un projet de modification des conditions d'exploitation de votre permis d'environnement. Vous pourrez à ce moment nous adresser vos éventuelles observations concernant ce projet.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours.

Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.56) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération.



Digitaal ondertekend door
Barbara Dewulf
31 maart 2026 10:35

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence **395015** octroyé à STIB - SOCIETE DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES situé Rue Royale 76 à 1000 Bruxelles a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le **...../2026** pour des installations situées à :

Rue des Deux Gares 150, 1070 Anderlecht

Référence BE : 2.022.975

La modification vise : La demande de modification de permis d'environnement visant la régularisation d'installations HVAC, la suppression des installations d'AMP et l'ajout de parkings et stockages destinés à la STIB.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Biés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (durée d'affichage : 15 jours)

par (Nom, prénom) :

Signature :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie **395015** toegekend aan STIB - SOCIETE DES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DE BRUXELLES gelegen Koningsstraat 76 te 1000 Brussel werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend op/..../2026** voor de uitbating gelegen:

Tweestationsstraat 150, 1070 Anderlecht

N° BIM: 2.022.975

De wijziging beoogt: Het verzoek om wijziging van de milie vergunning met het oog op de regularisatie van HVAC-installaties, de verwijdering van AMP-installaties en de toevoeging van parkeerplaatsen en opslagruimtes bestemd voor de MIVB.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :
.....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op(*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... (tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen)
door (*naam + voornaam*):

Handtekening:

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956

